



**DISCOURS SUR LA
SITUATION DE LA NATION**
**Prononcé par Son Excellence
Monsieur Yacouba Isaac ZIDA,
Premier Ministre, Chef du
Gouvernement**

Ouagadougou, le 12 juin 2015

- **Monsieur le Président,**
- **Mesdames et messieurs les Députés,**

C'est un honneur et un réel plaisir pour moi, de sacrifier à cet exercice qu'exige notre loi fondamentale, faisant obligation au chef du Gouvernement, de rendre compte de sa gestion des affaires de l'Etat, au moyen d'un exposé sur la situation de la Nation, livré devant la Représentation Nationale.

Le présent discours s'inscrit dans un contexte particulier où notre pays a connu au dernier trimestre de l'année 2014, une situation sociopolitique des plus difficiles de son histoire. Une crise politique profonde a touché les fondements de la république et a conduit à une insurrection populaire qui s'est soldée par la chute du régime du président Blaise Compaoré le 31 octobre 2014.

En effet, lors des journées des 30 et 31 octobre 2014, le peuple tout entier, surtout sa frange jeune, comme un seul homme s'est levé pour dire non à la révision de l'article 37 de notre constitution, à l'impunité, à la violation des droits humains, à la dégradation avancée des conditions de vie, à la corruption et à la patrimonialisation de l'Etat.

Depuis lors, l'ensemble des acteurs de la vie nationale, dans un esprit patriotique, a mis en place de façon consensuelle et inclusive des organes transitoires, notamment un Gouvernement de transition et un Conseil National de la Transition, dont l'action devra permettre en 12 mois de renouer avec une vie constitutionnelle normale.

Je saisis cette occasion solennelle pour saluer une fois de plus le courage du peuple Burkinabè qui s'est sacrifié au prix de la vie de nombre de ses fils, pour le respect de la constitution et l'ancrage de la démocratie. Je voudrais réitérer aux familles éplorées, les condoléances les plus attristées du Gouvernement et aux blessés nos vœux de prompt rétablissement. A la mémoire de nos martyrs, je vous demande d'observer une minute de silence.

*******Je vous remercie*******

- **Monsieur le Président,**

Permettez-moi donc, de vous adresser mes sincères salutations distinguées et mes chaleureuses félicitations pour l'immense travail législatif déjà accompli en quelques mois d'exercice. Nous sommes convaincus qu'au terme de votre mandat, vous léguerez à notre pays un dispositif juridique à la hauteur des aspirations multiformes de notre peuple.

- **Monsieur le Président,**
- **Mesdames et Messieurs les Députés,**

La croissance économique mondiale au cours de l'année écoulée a été moins vigoureuse. Le coup de froid qu'a subi l'économie américaine au cours de l'hiver dernier, a eu plus d'impact que prévu. Dans la zone euro, la reprise économique demeure faible du fait de la persistance des difficultés enregistrées dans la plupart des Etats moteurs de la croissance économique européenne. Aussi, l'aggravation des aléas géopolitiques liés notamment aux événements en Ukraine et au Moyen-Orient, sont autant d'éléments qui ont freiné l'élan économique mondial.

Dans l'espace sous-régional, l'activité économique a été impactée négativement par la crise sanitaire occasionnée par l'apparition de la fièvre hémorragique à virus Ebola, entraînant une baisse des prévisions de croissance économique.

Au plan national, l'incertitude politique, conjuguée à la baisse du cours de l'or et du coton ont eu une influence négative sur la santé économique de notre pays. Ainsi, la croissance du Produit Intérieur Brut a été en 2014 de 4% pour une prévision initiale de 5,5%.

C'est donc dans un contexte mondial et sous régional difficile que les actions de développement ont été menées au cours de l'année 2014.

- **Mesdames et Messieurs les Députés,**

Le Discours sur la Situation de la Nation est une opportunité accordée au Gouvernement de faire le point des actions entreprises au cours de l'année écoulée tant au plan économique, social, politique qu'institutionnel.

Pour ce faire, cet exercice se déroulera autour des axes que sont :

- la gouvernance politique, institutionnelle et juridictionnelle,
- la gouvernance administrative et locale,
- la gouvernance économique et financière,
- le développement durable et des infrastructures,
- la gouvernance sociale.

I. De la Gouvernance politique, institutionnelle et juridictionnelle

- **Monsieur le Président,**
- **Mesdames et Messieurs Députés,**

A travers la constitution et la charte de la transition, le peuple burkinabè a toujours exprimé ses aspirations à vivre dans un Etat de droit bâti sur le socle des valeurs de démocratie. C'est en cela que, suite à l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014, le peuple souverain a décidé d'assigner comme mission principale au Gouvernement de la transition, l'organisation réussie d'élections nationale et locale, lui permettant d'être l'artisan de son propre destin.

Aussi, le contexte politique national est-il marqué par l'organisation en octobre 2015, des élections présidentielles couplées aux législatives qui sont des élections à scrutins nationaux.

Pour ce faire, les options retenues par mon gouvernement de manière consensuelle avec la classe politique reposent sur :

- le report du vote de la diaspora,
- le couplage du scrutin présidentiel avec les législatives,
- le décalage du scrutin pour les municipales en janvier 2016.

Dans cette perspective, il a été adopté un nouveau code électoral qui a permis de considérer les valeurs pour lesquelles le peuple s'est battu les 30 et 31 octobre 2014.

De même, il a été procédé à la révision du fichier électoral à travers une nouvelle opération d'enrôlement biométrique sur toute l'étendue du territoire national.

Pour des raisons liées au coût de participation, d'organisation pratique, de logistique et de l'état d'enrôlement dans nos consulats, les Burkinabè de l'étranger ne pourront pas prendre part aux prochaines élections. Le gouvernement en appelle à leur sens de compréhension et à leur contribution patriotique pour la construction de notre pays.

Le coût global de l'organisation de ces élections s'élève à environ 68 780 547 483 francs CFA qui seront mobilisés non seulement par le budget de l'Etat mais aussi grâce aux appuis de partenaires multilatéraux et bilatéraux.

Parallèlement, pour permettre au peuple de se réconcilier avec lui-même, il a été mis en place la Commission de la Réconciliation Nationale et des Réformes dont les membres installés le 13 mars 2015, s'attèlent à l'exécution de leurs missions.

Dans le cadre de l'assainissement de la gestion des affaires publiques, le Gouvernement accorde une attention particulière aux rapports des structures de contrôles de l'Etat dont en particulier l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat (ASCE) et prendra des mesures fermes pour la mise en œuvre des différentes recommandations qui en seront issues.

- **Monsieur le Président,**
- **Mesdames et Messieurs les Députés,**

L'attachement à la justice, aux droits humains et à l'Etat de droit figure aux premières loges des attentes et des aspirations fortes exprimées par notre peuple en octobre 2014.

Par conséquent, le Gouvernement de la transition, dès sa prise de fonction s'est fixé pour objectif de définir les chantiers conduisant à un Etat de Droit, doté d'un appareil judiciaire réconcilié avec les principes d'intégrité, d'indépendance et de probité, déclinés en trois objectifs prioritaires que sont :

- l'organisation des Etats Généraux de la Justice et des Droits Humains, du 24 au 28 mars 2015 ;
- la probité dans le traitement des grands dossiers qui font l'actualité ;
- l'accélération de la réforme institutionnelle par la finalisation et la mise en application des textes.

En effet, en quatre mois, le Gouvernement a enregistré des acquis dans des domaines de priorité suivants :

- l'adoption de la Loi portant prévention et répression de la corruption ;
- la reprise en main des chantiers de relecture des textes sur le statut de la Magistrature, du Conseil Supérieur de la Magistrature et du statut des greffiers ;
- le lancement du processus de rédaction des décrets d'application de la loi portant statut du personnel de la Garde de Sécurité Pénitentiaire ;
- les efforts substantiels consentis par le gouvernement et les services techniques du département en charge de la justice pour créer des conditions minimales de reprise des activités des juridictions incendiées lors de l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 (notamment le palais de Justice de Bobo-Dioulasso).

En ce qui concerne le traitement des grands dossiers de crimes économiques et de sang, le Gouvernement a adopté le 4 mars dernier, un rapport relatif à l'état des grands dossiers de cette nature en instance.

Les plus grands dossiers de crimes de sang en cours au Tribunal de Grande Instance de Ouagadougou concernent les affaires Thomas SANKARA, Norbert ZONGO, Boukary DABO, Flavien NEBIE, Salifou NEBIE, les découvertes macabres au domicile de François COMPAORE et les crimes et délits contre les personnes et les biens commis lors de l'insurrection populaire de fin octobre 2014.

Les grands dossiers de crimes économiques concernent essentiellement l'affaire Ousmane GUIRO.

Au cours de la même séance du Conseil des Ministres du 4 mars 2015, le Gouvernement a également adopté un rapport relatif à un décret portant autorisation d'exhumation et d'expertises des restes du Président Thomas Isidore Noël SANKARA. Cette mesure tant attendue a permis d'engager le processus d'investigation sur le site de du cimetière de Dagnoën le mardi 26 mai 2015.

Je signale avec satisfaction, la tenue effective des états généraux de la Justice du 24 au 28 mars 2015, ayant abouti à l'adoption et à la signature du Pacte National pour le Renouveau de la Justice qui prévoit un mécanisme de veille, de suivi et d'interpellation dénommé, Autorité de Mise en œuvre du Pacte.

Le Pacte National pour le Renouveau de la Justice trace les sillons nouveaux, ceux du changement escompté au sein du système judiciaire avec des engagements forts qui consistent, entre autres, à :

- opérer les réformes nécessaires pour rendre le Conseil Supérieur de la Magistrature indépendant et autonome vis-à-vis de l'administration et de l'exécutif ;
- prendre les mesures administratives et financières nécessaires pour garantir une autonomie et un fonctionnement effectif et efficient de cette institution ;

- mettre à la disposition du pouvoir judiciaire, les moyens nécessaires à son action ;
- s'abstenir de tout comportement dont la conséquence sera d'influencer le cours d'une procédure judiciaire.

Après l'adoption du Pacte National pour le Renouveau de la Justice, nul doute que l'un des défis du Gouvernement, est de travailler à sa mise en œuvre. D'où la création de l'Autorité de Mise en œuvre du Pacte, l'élaboration du plan d'action pour l'opérationnalisation des engagements issus du Pacte et l'accélération de la réforme institutionnelle.

A cet effet, le Gouvernement s'attachera au cours des mois à venir, à la mise en œuvre du Pacte National pour le Renouveau de la Justice et le renforcement des droits humains et de la promotion civique.

- **Mesdames et Messieurs les Députés,**

En matière de défense, le Gouvernement a consenti des efforts en vue d'un accroissement de la valeur opérationnelle des forces armées, le renforcement de la sécurité intérieure et la participation aux opérations de soutien à la paix.

La volonté du Gouvernement d'accroître la valeur opérationnelle des Forces Armées Nationales, s'est traduite par la poursuite de l'instruction et la formation de nos militaires, notamment les hauts cadres, en planification stratégique et opérationnelle et par l'accroissement des effectifs au niveau de la gendarmerie nationale et de la brigade des sapeurs-pompiers.

Dans le même registre, l'ouverture de nouvelles brigades territoriales de la gendarmerie, la dotation des forces de défense et de sécurité en matériels et équipements majeurs et la poursuite de la construction de nouvelles casernes à Dori, à Djibo et à Dédougou, vont permettre de renforcer les capacités de nos Forces armées et d'améliorer leurs conditions de travail.

Par ailleurs, compte tenu du contexte sous régional et international marqué par la montée du terrorisme, un accent particulier a été mis sur la réalisation d'infrastructures et d'équipements au profit du Groupement des Forces Anti-terroristes laquelle unité est déployée au Nord de notre pays depuis le 08 décembre 2012.

En outre, afin de favoriser une meilleure intégration des femmes dans l'Armée, le Gouvernement a poursuivi le projet d'accroissement des effectifs militaires féminins.

La mise en œuvre de la troisième phase de ce projet, grâce à l'appui de nos partenaires techniques et financiers, a permis de mener des campagnes de sensibilisation pour promouvoir l'intégration des femmes dans les armées.

Pour le maintien de la paix dans le monde, notre pays continue de renforcer sa participation aux opérations de soutien à la paix.

Au cours de l'année 2014 et dans le cadre de la relève, les Forces Armées Nationales ont déployé 02 bataillons de plus de 800 militaires et 02 escadrons de plus de 100 gendarmes dans le cadre des missions des Nations Unies et de l'Union Africaine au Darfour, au Mali et en Guinée Bissau.

A cela, il faut ajouter l'équipement avec l'appui de nos partenaires américains, du bataillon *Gondaal* et de l'escadron de la gendarmerie qui sont en instance de déploiement au Mali, ce qui portera nos effectifs dans ce pays frère à 2 000 hommes environ.

Le Gouvernement poursuivra les efforts d'accroissement des capacités opérationnelles de nos forces armées de même que leur contribution au développement socioéconomique du pays.

- **Mesdames et Messieurs les Députés,**

La sécurité est un préalable à la réalisation de toutes nos priorités. Ainsi, dans ce domaine, les actions du Gouvernement au cours de l'année 2014, ont porté essentiellement sur le renforcement des capacités opérationnelles et organisationnelles des forces de sécurité avec notamment, l'accroissement des effectifs, le renforcement de la participation communautaire à la lutte contre l'insécurité et le renforcement du système de communication des forces de sécurité intérieure.

Ces actions ont contribué, entre autres, à améliorer le maillage sécuritaire du territoire qui est passé de 55% en 2013 à 56,8% en 2014 et à réduire le nombre d'infractions qui est passé de 42 102 en 2013 à 39 148 en 2014, soit une baisse de 7%. Le ratio « *agent de sécurité/habitants* » a été amélioré en 2014 avec le recrutement de 3170 agents de sécurité.

- **Monsieur le Président,**
- **Mesdames et Messieurs les Députés,**

Au cours de la période sous revue, soucieux de la réalisation de ses ambitions, notre pays n'a eu de cesse de défendre ses intérêts au sein de la communauté internationale, de renforcer sa contribution aux processus d'intégration régionale et sous - régionale en Afrique, tout en poursuivant ses efforts en faveur de la promotion de la paix et de la sécurité internationales. Il a, à cet effet, organisé et pris part à de nombreuses rencontres, tant au plan bilatéral que multilatéral.

Au titre de rencontres, je voudrais rappeler la tenue de la 9^e session de la Commission Mixte de Coopération Burkina-Taiwan qui a permis l'adoption de 20 projets dans les domaines de la santé, de l'agriculture, de la formation

professionnelle, de l'environnement et bien d'autres domaines, d'un coût global de près de 27 milliards de FCFA pour la période 2015-2016.

En outre, notre pays a également pris part activement au Sommet Afrique-Etats-Unis d'Amérique et à différentes rencontres des instances de l'ONU, ainsi que de ses organisations spécialisées, de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI), de l'Union Africaine, de la CEDEAO, de l'UEMOA, de la CEN-SAD, du Conseil de l'Entente, des Pays les Moins Avancés, du G77 et des pays en développement sans littoral.

Par ailleurs, il a été organisé la 8^e session du Dialogue Politique entre le Burkina Faso et l'Union Européenne, la 13^e Conférence des Ambassadeurs et Consuls Généraux du Burkina Faso, ainsi que l'Assemblée Générale des Burkinabè de l'Etranger. Toutes ces initiatives ont contribué à renforcer nos liens de coopération avec les pays amis et les instances régionales, mais également à présenter nos préoccupations à la communauté internationale.

En outre, à l'effet de consolider nos relations avec les pays amis, le Gouvernement a procédé à l'ouverture de deux Consulats Généraux, respectivement à Milan en République italienne, et à Lomé en République togolaise.

- **Monsieur le Président,**
- **Mesdames et Messieurs les Députés,**

En dépit des profonds bouleversements qui ont fait craindre l'isolement de notre pays sur la scène internationale, sa renommée est restée intacte. Avec votre permission, je voudrais saluer ici, l'action personnelle de Son Excellence Monsieur Michel KAFANDO, Président de la Transition, Président du Faso, qui fort de sa longue expérience, y a joué un rôle capital. La collaboration se poursuit avec l'ensemble de nos partenaires et tous les pays amis pour accompagner le Burkina Faso dans ses efforts de construction d'un Etat plus démocratique, plus juste et plus solidaire.

Je voudrais du haut de cette tribune, féliciter tous les Partenaires Techniques et Financiers qui ont prêté une oreille attentive à nos sollicitations multiformes et surtout pour la confiance placée au Gouvernement de la Transition pour conduire le pays vers des élections libres et transparentes.

J'ai aussi une pensée profonde pour tous nos compatriotes vivant à l'extérieur, qui ont toujours fait preuve d'ardeur au travail dans les pays d'accueil et dont la contribution au développement national est particulièrement appréciable.

Conscient de la nécessité de l'interdépendance entre les peuples et les nations, le Burkina Faso poursuivra sa politique de renforcement de sa présence en Afrique et dans le monde, ainsi que la promotion de la paix et de la sécurité internationale. Ainsi, dans les jours à venir, notre pays ouvrira des ambassades résidentes au Gabon, au Kenya, au Saint Siège et à Doha au Qatar.

Dans le même temps, des consulats généraux ouvriront leurs portes à New York aux Etats Unis, à Lagos au Nigeria, à Cotonou au Bénin et à Ségou au Mali.

II. De la Gouvernance administrative et locale

- **Mesdames et Messieurs les Députés,**

Les actions du Gouvernement en matière de gouvernance administrative et locale se sont traduites en 2014, par la mise œuvre de la politique nationale de bonne gouvernance.

En matière d'amélioration de la Bonne Gouvernance, 10 codes d'éthique et de déontologie ont été validés au profit des départements ministériels.

S'agissant du domaine de la fonction publique, les actions ont porté sur une double perspective de consolidation des acquis antérieurs et de conduite de nouveaux chantiers visant à accroître l'efficacité de son action.

Sur le terrain, les réalisations les plus significatives ont concerné :

- le renforcement des capacités des administrations publiques notamment par le recrutement de 15 705 dont l'effectif connaîtra une hausse en 2015 avec 20 653 postes à pourvoir ;
- la poursuite de la formation technique et professionnelle des agents de l'Etat à travers les écoles de formation professionnelle ;
- l'autorisation de la prise en compte des attestations et certificats de niveau des cycles Licence, Master, Doctorat (LMD) dans les concours de la Fonction publique ;
- l'amélioration du dispositif institutionnel de gestion des agents de l'Etat à travers la poursuite de la déconcentration de l'ENAM avec l'ouverture de l'Institut Régional d'Administration de la Région de la Boucle du Mouhoun et la création du Secrétariat permanent de la coordination des écoles et centres de formation professionnelle ;
- la relecture de la grille indemnitaire des agents de la fonction publique.

Le Gouvernement poursuivra les réformes engagées dans le domaine de la fonction publique, notamment la relecture de la loi 013 portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents de la fonction publique et ses textes d'applications.

Les actions traduites dans le cadre de la modernisation de l'administration sont en l'occurrence :

- la mise en place d'applications informatiques de gestion des carrières des agents tel le Système d'accès aux dossiers individuels numérisés des agents ;
- l'audit et la révision du Système Intégré de Gestion Administrative et Salariale du Personnel de l'Etat (SIGASPE) et de ses interconnexions avec

les autres applications afin de le rendre plus performant et beaucoup plus efficace .

Pour ce qui est du domaine du travail, l'amélioration continue des conditions générales de travail, la recherche d'une plus grande flexibilité du marché du travail et la question de sécurité sociale constituent des aspects importants de la politique de développement.

A cet effet, le Gouvernement s'est attelé à la diffusion du code du travail et de ses textes d'application. Par ailleurs, un accent a été mis sur le renforcement du cadre juridique et institutionnel d'un travail décent, la consolidation du dialogue social et le renforcement des relations professionnelles.

Aussi, dans le cadre de la résolution des conflits collectifs, les dossiers importants tels que ceux de la SOFITEX, de la SOCOMA et de Canal 3, ont fait l'objet d'avancées significatives, tandis que celui de la BRAKINA a connu un dénouement heureux.

Les négociations pour la conclusion de conventions collectives notamment celles des boulangeries-pâtisseries, des mines, de l'enseignement privé laïc, sont en cours, sous l'encadrement des services compétents de l'Etat.

- **Monsieur le Président,**
- **Mesdames et Messieurs les Députés,**

L'éthique de la décentralisation, est de promouvoir un développement participatif et harmonieux à la base en vue de lutter efficacement contre la pauvreté. Dans cette perspective, le Gouvernement a élaboré et adopté au total, 44 textes d'application des lois sur la décentralisation et le développement local, organisé des campagnes d'information et de communication ciblées au profit des acteurs locaux de la décentralisation.

Au titre de l'année budgétaire 2014, une enveloppe de 22 433 756 260 FCFA a été mise à la disposition des collectivités territoriales et 442 agents y ont été affectés en vue de les appuyer dans l'exercice des compétences transférées.

Par ailleurs, le Fonds Permanent pour le Développement des Collectivités Territoriale sa reçu une subvention de 6 948 700 000 francs CFA.

A l'effet de préserver la paix et la cohésion sociale, l'un des faits majeurs de gouvernance en 2014 aura été la dissolution des conseils municipaux et régionaux après l'insurrection populaire.

Afin de poursuivre la fourniture des services administratifs de base aux populations, le Gouvernement a mis en place des délégations spéciales qui, à ce jour fonctionnent normalement.

Sur le plan de la gestion des libertés publiques, le suivi des élections et des partis politiques, il est à noter :

- la mise en place de l'Observatoire des faits religieux ;
- la relecture du Code électoral ;
- la tenue du cadre de concertation Etat/Organisations de la société civile le 24 février 2015 sous la présidence effective de Son Excellence Monsieur le Président de la Transition ;
- la mise à jour du répertoire des partis et formations politiques qui fait ressortir 114 partis politiques et 3 formations politiques reconnus ;
- la mise à jour du répertoire des Organisations de la société civile qui fait ressortir 1 884 associations reconnues.

Le Gouvernement dans le souci de parfaire l'organisation du hadj, a adopté en Conseil des Ministres en mars 2015, un Décret portant organisation du pèlerinage à la Mecque. Ce texte vise à renouveler le comité national de suivi du pèlerinage à la Mecque et à prendre en compte le secrétariat permanent du suivi des pèlerinages religieux dans le dispositif.

- **Honorables Députés,**

Le 11 décembre 2014, le Burkina Faso a célébré, le 54^{ème} anniversaire de son accession à la souveraineté internationale à Dédougou, sous le thème « rôle et responsabilité des collectivités territoriales pour l'émergence du Burkina Faso ». Une fois de plus, cette commémoration a été une grande réussite pour notre pays et a permis la réalisation d'infrastructures socioéconomiques au profit de la Région de la Boucle du Mouhoun.

En vue du renforcement des capacités des circonscriptions administratives, le Gouvernement a consenti des efforts pour la réhabilitation de bureaux et de résidences de chefs de circonscriptions administratives à hauteur de 132 376 106 F CFA.

En matière de modernisation de l'état civil, le Gouvernement a mis en place un dispositif de sécurisation des données d'un coût total de 45 millions de FCFA et l'installation de 5 VSAT. En outre, une campagne spéciale d'établissement massif et gratuit d'actes de naissance a été organisée au profit des populations pour un coût global de 1 682 200 000 FCFA.

Dans le domaine de la protection civile, la mise en place des plans d'organisation de secours s'est poursuivie dans 03 Régions que sont : la Boucle du Mouhoun, le Sahel et le Centre ouest.

En matière de renforcement de la gouvernance au sein des entreprises publiques et parapubliques, on peut noter la tenue de la 22^{ème} session de l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat les 26 et 27 juin 2014 à Ouagadougou. La tenue régulière des Assemblées Générales a contribué efficacement à l'amélioration de la gouvernance économique et à l'installation d'une véritable culture des résultats au sein de nos entreprises publiques.

III. De la Gouvernance économique et financière

- **Monsieur le Président,**
- **Honorables Députés,**

L'activité économique s'est déroulée en 2014 dans un contexte international marqué par les tensions géopolitiques. Au plan national, elle a été influencée par la crise sociopolitique qui a atteint son paroxysme avec l'insurrection populaire d'octobre 2014 et la mauvaise pluviométrie. Ces facteurs ont induit un taux de croissance de 4% en 2014 pour une prévision de 5,5%. L'inflation, quant à elle s'est située à une moyenne de -0,3 % en 2014 contre 0,5% en 2013.

C'est dans un tel contexte que le Gouvernement a réalisé plusieurs actions majeures dans les domaines ci-après :

- **Au niveau des finances publiques**

Sur la base des estimations provisoires, l'exécution des opérations financières de l'Etat est ressortie déficitaire à la fin décembre 2014. Le déficit global base engagement s'est établi à 135,3 milliards de FCFA à fin décembre 2014, contre un déficit de 210,9 milliards de FCFA, en 2013. Cette évolution est expliquée par la contraction des recettes totales et dons (-8,4%) et celle des dépenses et prêts (-11,9%).

Des recettes totales et des dons ont été mobilisés à hauteur de 1 321,1 milliards de FCFA en fin décembre 2014 contre 1 441,7 milliards de FCFA à fin décembre 2013, **soit une régression de 8,4%**. Cette contre-performance résulte de l'effet conjugué de la baisse des recettes propres (-52,7 milliards de FCFA) et des dons (-67,9 milliards de FCFA).

S'agissant de dépenses totales et prêts nets, ils ont été exécutés à hauteur de 1 456,5 milliards de FCFA en 2014 contre 1 652,6 milliards de FCFA en 2013, correspondant à une diminution de 196,2 milliards de FCFA (-11,9%).

Cette baisse s'explique principalement par la contraction des dépenses en capital (-327,4 milliards de FCFA), les dépenses courantes ayant au contraire augmenté de 112,6 milliards de FCFA.

En matière d'allocation budgétaire, les cibles des secteurs sociaux ont été atteintes tandis que celles des secteurs de croissance ne l'ont pas été. En effet, 15,98% du budget a été consacré au secteur de l'éducation et 12,78% à celui de la santé pour des cibles respectives de 15,6% et 12,5%.

L'encours de la dette publique s'est chiffré à 1 903,5 milliards de FCFA au 31 décembre 2014. Il est constitué de 1 380,4 milliards de FCFA de dette extérieure et de 523,1 milliards de FCFA de dette intérieure, soit des proportions respectives de 72,5% et 27,5%.

- **Au niveau de la balance des paiements et de la monnaie**

Le solde global ressortait déficitaire de 31,6 milliards de FCFA en 2014 contre -147 milliards de FCFA en 2013, soit une amélioration de 115,4 milliards de FCFA. S'agissant de l'évolution des agrégats monétaires entre fin décembre 2013 et fin novembre 2014, elle a été caractérisée par une baisse des avoirs extérieurs nets (de-12,8%) et une amplification du crédit intérieur (de+22,8%) induisant ainsi une augmentation de la masse monétaire (de +13,2%).

Les actions phares du Gouvernement se sont déroulées autour de la Politique sectorielle de l'économie et des finances. Dans ce cadre, plusieurs activités majeures ont pu être réalisées en faveur des populations et des unités de production.

En matière de « Gestion macroéconomique et pilotage du développement », un accent particulier a été mis sur le suivi de la conjoncture pour permettre d'anticiper les effets des chocs interne et externe auxquels notre pays fait face.

Pour les pôles de croissance, en plus du pôle de croissance de Bagré, le Gouvernement a pris l'option de développer d'autres pôles de croissance dont celui du sahel.

Les assises nationales sur le Pôle de croissance du Sahel se sont tenues les 24 et 25 juillet 2014 à Dori. En outre, la stratégie de promotion des niches et grappes d'entreprises a connu un début de mise en œuvre à travers le démarrage du « projet grappe huilerie de Bobo-Dioulasso ».

Concernant l'Enquête Multisectorielle Continue sur les conditions de vie des ménages, les 04 phases de collecte de données ont été réalisées. Cette enquête permettra de disposer d'informations statistiques sur l'état de la pauvreté et des conditions de vie des ménages. Par ailleurs, elle permettra d'évaluer les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) pour mieux préparer les objectifs post 2015.

Le Conseil des Ministres en sa séance du 09 juillet 2014a adopté un programme de projets de Partenariat Public Privé (PPP). Le financement de cet ensemble de projets par l'approche Partenariat Public Privé permettra d'améliorer les conditions de vie des populations et de créer des emplois au profit des jeunes.

L'objectif poursuivi par le Gouvernement à travers la mise en œuvre du programme « Mobilisation et gestion des ressources budgétaires », est l'amélioration du recouvrement et de la gestion des ressources budgétaires.

La facture normalisée a été instituée par la loi n° 037-2013/AN du 21 novembre 2013 portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, gestion 2014 en son article 17.

Le contrat de mise en œuvre du système de suivi satellitaire des marchandises en transit, a été signé avec le Contrôle Technique Appliqué.

L'étude sur l'adaptation du guide d'élaboration du Cadre des Dépenses à Moyen Terme global à l'approche budget programme, a été réalisée dans l'optique d'adapter la gestion budgétaire à l'approche budget programme, afin de permettre le basculement total à l'horizon 2017.

Dans le cadre de l'accompagnement des ministères et institutions pour l'élaboration de leurs budgets programmes 2015-2017, 41 ministères et institutions ont produit leur projet de budget programme de la période indiquée.

Les audits des marchés publics, gestions 2010, 2011, 2012 et 2013, ont démarré en octobre 2014 et les rapports sont attendus en 2015.

Pour le programme « Contrôle, Audit des finances publiques et lutte contre la fraude, le faux et la corruption », l'on peut noter au registre des mesures phares mises en œuvre, l'audit de 28 Directions de l'administration et des finances et 28 Directions des marchés publics, ainsi que le contrôle de l'exécution physique de 350 contrats de marchés publics de plus de 20 millions de FCFA chacun.

- **Honorables Députés,**

Au regard de la situation économique difficile après l'insurrection populaire, mon Gouvernement a décidé de mettre en place un budget d'austérité qui s'établit en dépenses à 1 804,1 milliards de FCFA et en recette à 1 516,5 milliards de FCFA, avec un déficit de 287,6 milliards de FCFA.

Ce budget d'austérité, caractérisé par un ensemble de mesures sur la réduction du train de vie de l'Etat, accorde une importance particulière au financement des élections d'octobre 2015.

Par ailleurs, le Gouvernement de la transition a adopté un Programme socioéconomique d'urgence de la transition (PSUT) d'un coût total de 25 milliards de FCFA qui met particulièrement l'accent sur le soutien aux initiatives des jeunes et des femmes et le renforcement des infrastructures éducatives et sanitaires.

Afin de créer un climat propice au développement des activités industrielle, commerciale et artisanale après l'insurrection populaire, le Gouvernement a décidé de la dissolution du Bureau de la chambre consulaire suivie de la mise en

place d'une délégation spéciale composée de 05 personnes pour une période transitoire de 6 mois.

En matière de promotion de l'industrie, l'Agence de Financement et de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises a, au 31 décembre 2014 financé, 45 PME/PMI à hauteur de 847,420 millions de FCFA.

En matière de promotion de l'intégration économique et du commerce extérieur, le Burkina Faso a participé aux instances de négociations au plan bilatéral, régional et multilatéral. La mise en œuvre de la stratégie d'exportation sous AGOA s'est poursuivie avec la participation de notre pays au 13^{ème} forum AGOA tenu du 1^{er} au 06 août 2014 à Washington et à la conférence des Ministres africains du commerce en charge de l'AGOA à Addis-Abeba du 1^{er} au 5 décembre 2014.

En matière de promotion du commerce intérieur, on peut noter l'organisation de la foire régionale agro-sylvo-pastorale et artisanale dans la région des Cascades. Cette manifestation a offert l'opportunité de construire le marché central de Sindou, ainsi que plus de 10 km de voies dans cette commune qui, par ailleurs, a bénéficié d'une offre supplémentaire d'électricité et d'eau courante.

Pour une concurrence saine et loyale sur le marché national et la protection des consommateurs, l'année 2014 a connu un renforcement des actions relatives à la surveillance des prix, des marges et de la consommation. A cet effet, 13 862 commerçants ont été contrôlés et un important lot de produits alimentaires périmés ont été saisis. Cette opération a permis le recouvrement, par le Trésor Public, de 69 028 629 FCFA sur une prévision de 63 364 533.

Les récentes poursuites judiciaires contre les actes frauduleux de certains opérateurs économiques et la création de l'autorité nationale de lutte contre la fraude, témoigne de la ferme volonté de mon Gouvernement de rechercher et de punir avec la dernière énergie toute fraude d'où qu'elle vienne.

S'agissant de la filière coton libéralisée, on peut retenir le renouvellement du protocole d'accord portant cahier des charges applicables aux opérateurs de la filière coton qui a été adopté par le Conseil des Ministres, en sa séance du 12 mars 2014.

- **Honorables Députés,**

Les activités entreprises en 2014 ont visé également la dynamisation et le développement du secteur de l'artisanat à travers le renforcement du cadre législatif, réglementaire et institutionnel, l'organisation et la structuration du secteur, le développement des stratégies de promotion et de commercialisation des produits, la mise en place d'un système de financement adapté, l'appui à l'insertion socio-économique des jeunes et des femmes et l'appui aux organismes du secteur.

Le renforcement du cadre législatif, réglementaire et institutionnel s'est traduit par l'élaboration de 05 textes d'applications et l'adoption de l'avant-projet de loi portant code de l'artisanat.

Quant à l'organisation du secteur, il s'est agi d'identifier et d'immatriculer les artisans au registre des métiers de l'artisanat. A ce jour, plus de 9 500 artisans ont été identifiés et enregistrés.

Dans le cadre du développement des stratégies de promotion et de commercialisation des produits de l'artisanat, le document de la Stratégie Nationale de Développement de l'Artisanat au Burkina Faso et son plan d'action opérationnel 2015-2017 ont été adoptés par le Gouvernement. La réalisation d'une vitrine d'exposition et des salles de cours théoriques constitue à l'étape actuelle les infrastructures du Centre National d'Appui à la Transformation Artisanale du Coton à Bobo-Dioulasso.

Le village artisanal de Bobo-Dioulasso dont la pose de la première pierre a eu lieu le 19 février 2015 offrira un cadre approprié d'exercice de la profession dans la région de l'Ouest de notre pays.

Concernant l'appui à l'insertion socio-économique des jeunes et des femmes, les formations organisées par la Fédération Nationale des Artisans du Burkina Faso, à travers le projet de renforcement de la prise en compte du Genre, ont permis à 300 artisans dont 229 femmes, d'être formés avec le soutien du Fonds Commun Genre en vue de leur permettre de mener les plaidoyers, le lobbying et la sensibilisation des acteurs.

Le contexte sous-régional marqué par l'épidémie de la fièvre à virus Ebola a contraint le Gouvernement à reporter l'organisation de la 14ème édition du Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou (SIAO), qui devait se tenir du 31 octobre au 9 novembre 2014.

- **Monsieur le Président,**
- **Honorables Députés,**

Dans le but de l'amélioration du climat des affaires, l'année 2014 a connu la poursuite des actions visant à créer un environnement légal et institutionnel propice aux affaires. Dans cette dynamique, on peut, entre autres, relever que le capital minimum pour la création d'une Société à Responsabilité Limitée (SARL) a été réduit de 1 000 000 F CFA à 100 000 F CFA.

Le secteur du tourisme qui se révèle de plus en plus comme un des piliers importants de la croissance économique de notre pays a malheureusement été fortement éprouvé en 2014 par l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre et la situation sociopolitique qui s'en est suivie. Depuis, le Gouvernement travaille à redresser rapidement la situation, afin de faire de notre pays une destination touristique privilégiée.

Les principales actions entreprises en 2014 ont été consacrées à la poursuite de la mise en œuvre des programmes de développement des industries touristiques, de l'attractivité touristique de la zone de l'ouest, de renforcement de l'attractivité touristique des Ruines de Loropéni,

l'opérationnalisation du Fonds de développement touristique et le classement des restaurants de tourisme du Burkina Faso.

Ces actions ont abouti notamment à l'adoption du label « Qualité Hôtel Burkina » qui permettra d'améliorer les prestations des services hôteliers, la mise en œuvre du projet de développement d'un tourisme intérieur dénommé « Connais-tu ton beau pays ? » et la célébration de la journée mondiale du tourisme.

- **Monsieur le Président,**
- **Honorables Députés,**

Dans le secteur des mines, l'action gouvernementale s'est inscrite dans la continuité de la mise en œuvre de la Politique sectorielle des mines 2014-2025, dont la vision s'inspire de la SCADD.

Au cours de l'année 2014, les activités de recherche et d'exploitation minières se sont poursuivies malgré le contexte difficile caractérisé par la baisse du cours mondial de l'or, de plus de 12%. La crise financière internationale n'a pas favorisé la mobilisation des ressources auprès des partenaires financiers. De même, nous constatons un attentisme des investisseurs suite à la crise sociopolitique qu'a connue notre pays. Malgré ce contexte défavorable, les prévisions de production minière se sont confirmées. La quantité produite est passée de 32,5 tonnes en 2013 à 36,5 tonnes d'or métal en 2014. Cet accroissement s'explique par l'entrée en production d'une nouvelle mine qui a produit 7,8 tonnes en 2014.

En 2014, quatre (04) nouveaux permis d'exploitation industrielle de grandes mines dont une (01) de manganèse et trois (03) d'or ont été octroyés.

Toutefois, malgré l'augmentation des comptoirs d'achats d'or, la production artisanale d'or déclarée continue de baisser, passant de 431,63 kg en 2013 à 208 kg, soit une baisse de 51,8%. Cette baisse s'explique par la baisse du cours de l'or sur le marché mondial et surtout par l'accroissement de la fraude.

En témoigne les 77 kg d'or saisis le 24 novembre 2014 à l'embarquement de l'aéroport international de Ouagadougou.

Des actions de sensibilisation et d'encadrement vont se poursuivre et s'intensifier auprès des exploitants artisanaux. Par ailleurs des échanges sont en cours dans la sous-région afin de trouver une solution sous régionale au phénomène de l'orpaillage.

L'année 2014 a vu également la production de 143 944 tonnes métriques sèches de concentré de zinc et de 3 803,74 tonnes de concentré de plomb. Quant au manganèse, la Société PAN AFRICAN MINERALS BF SA a obtenu le permis d'exploitation industrielle pour la mine de Tambao.

Dans le cadre de la couverture cartographique du territoire, les cartes géologiques à l'échelle 1/200 000^e de Fada N'Gourma et celle de Diapaga-Kirtachi avec leurs notices explicatives sont désormais disponibles.

L'action stratégique majeure au cours de l'année 2014 dans le secteur des mines aura été la poursuite de la relecture du code minier pour y inscrire les nouvelles ambitions du Gouvernement et surtout prendre en compte les intérêts des populations locales.

En reprenant ce processus, l'ambition de mon Gouvernement est de parvenir à une exploitation apaisée de nos ressources naturelles aux bénéfices de tous les acteurs : Etat, populations locales, investisseurs.

C'est dans ce sens que le Gouvernement propose dans cette loi la mise en place d'un fonds de développement local, qui sera alimenté par les ressources issues du budget de l'Etat et des sociétés minières.

- **Monsieur le Président du Conseil National de la Transition,**

En 2014 l'ensemble des autorisations et titres miniers ont rapporté au Trésor Public, 168 493 466 552 de F CFA contre 191 408 419 254 de F CFA à la même période en 2013, soit une baisse de 12%.

Cette baisse est imputable principalement à la chute des cours de l'or qui, en 2014 était de 1 282,62 dollars l'once contre 1 477,80 dollar l'année précédente.

Pour réduire les effets de la baisse des cours de l'or et la raréfaction des financements, le Gouvernement a renforcé l'encadrement des projets avancés, et diversifié les sources de recettes par l'exploitation des substances de carrières.

Ainsi, des actions de promotion du sous-secteur des carrières se sont poursuivies avec pour résultat, une hausse du nombre d'autorisations d'exploitation de substances de carrières qui est passé de 55 à 62. La mise en œuvre du plan stratégique décennal de développement de l'exploitation des substances de carrières permettra, à terme, d'accroître de façon significative la contribution de ce sous-secteur à la création d'emplois et à la mobilisation des recettes au profit du budget de l'Etat.

Les problèmes de cohabitation entre les mines et les populations riveraines, entre l'exploitant artisanal et l'exploitant industriel, ainsi que les différentes revendications des travailleurs des mines, ont joué négativement sur la performance globale du secteur.

Des investisseurs ont subi des pertes importantes suite aux saccages perpétrés lors des manifestations autour des mines.

Le Gouvernement tient à informer et à rassurer les investisseurs que des mesures sont prises pour les protéger ainsi que leurs biens. Des actions d'information, de sensibilisation, de formation et d'encadrement de tous les acteurs seront poursuivies et renforcées. L'Office National de Sécurisation des Sites Miniers a organisé au cours du mois de mars 2015, une tournée de sensibilisation sur les conflits miniers dans 3 Régions que sont : le Nord, le Sahel et le Centre-Nord.

- **Monsieur le Président,**
- **Honorables Députés,**

Je voudrais saisir cette opportunité pour inviter les populations à la retenue, au dialogue et au civisme. Car sans le civisme, le dialogue et le travail, il n'y a point de paix sociale durable et encore moins de développement.

Par ailleurs, dans le registre de la couverture sécuritaire des sites miniers, il est à noter que 100% des sites mécanisés bénéficient d'une couverture sécuritaire contre 24,84% pour les sites artisanaux. Toutefois, ce dispositif vient d'être mis à rude épreuve par l'enlèvement d'un expatrié et les blessures portées sur 02 de nos compatriotes.

Je saisis la présente occasion, pour adresser mes vœux de prompt rétablissement aux blessés. Le Gouvernement mettra tout en œuvre pour la libération de l'otage.

La bonne poursuite du Projet de développement du secteur minier et le recrutement autorisé par le Conseil des Ministres de 100 agents techniques ce qui au bout de 4 ans, permettra de résoudre en partie les difficultés techniques dans le secteur des mines.

- **Monsieur le Président,**
- **Honorables Députés,**

L'énergie est un bien précieux, à la base de tout succès économique et de bien-être de l'homme. Afin d'accroître de façon significative l'offre nationale d'énergie, l'année 2014 a connu l'achèvement de la troisième et dernière tranche du projet de construction de la centrale de Komsilga.

Ce projet, d'un coût de 89 069 957 890 F CFA a permis d'injecter 90 MW dans le réseau, soit respectivement 18 MW à la première tranche et 36 MW pour chacune des deux tranches suivantes.

Les travaux d'extension de la centrale Bobo II ont été engagés en vue d'injecter, à terme, 47 MW d'électricité dans le réseau. Les projets d'interconnexions avec le Ghana et le Nigéria, se sont poursuivis.

L'objectif à la fin des travaux est de permettre l'importation de 100 MW du Ghana et de 300 MW du Nigéria, à partir de 2017. Dans le domaine de l'énergie solaire, les études du projet de centrale solaire photovoltaïque de 33 MW à Zagtouli ont été finalisées.

IV. Du développement durable et des infrastructures

- **Monsieur le Président,**
- **Honorables Députés,**

L'agriculture, les ressources hydrauliques, l'assainissement et la sécurité alimentaire constituent le socle de notre économie et les déterminants majeurs de sa croissance.

Voilà pourquoi au plan institutionnel, pour plus de synergie d'actions et d'efficience dans les interventions, le Gouvernement a entrepris et réussi la fusion des deux ministères en charge de l'agriculture et celui en charge de l'eau.

C'est le lieu de saluer la parfaite cohésion du personnel et la conjonction d'actions dont ils ont fait montre pour des interventions optimales au profit des mêmes acteurs que sont les populations.

Les principales opérations dans le cadre des aménagements et du développement de l'irrigation ont porté sur :

- l'aménagement de près de 4 000 hectares de bas-fonds et 1564 hectares de périmètres irrigués et maraîchers;
- l'aménagement de 2 240 ha à Di dans le cadre du projet de développement de l'agriculture avec le soutien du Millenium Challenge Account (MCA);

- la cession à prix subventionné de 29 000 tonnes d'engrais, de 14 000 tonnes de semences améliorées de céréales et plus de 2 000 tonnes de semences améliorées de niébé, de sésame, d'arachide et de soja ;
- la mise à la disposition des producteurs de 18 000 charrues, 1 600 charrettes et 10 300 animaux de trait pour renforcer leur capacité technique dans le cadre de l'opération 100 000 charrues.

Il convient de préciser que les femmes ont été prises en compte dans ces opérations et constituent à titre d'exemple près de 23% des bénéficiaires pour l'engrais et près de 49% des bénéficiaires de matériels agricoles. Pour accompagner les producteurs et les productrices à mieux valoriser ces aménagements, le lancement officiel de la campagne de saison sèche a eu lieu le 09 janvier 2015 à Korsimoro, dans la province du Sanmantenga.

Pour prévenir les crises alimentaires et nutritionnelles, les stocks de sécurité alimentaire ont été reconstitués et les boutiques témoins ont été fonctionnelles sur tout le territoire national.

L'ensemble des interventions, conjuguées avec les efforts des producteurs et productrices, ont permis d'enregistrer une production céréalière estimée à 4 469 300 tonnes soit une baisse de 8,2% par rapport à la campagne 2013-2014. En ce qui concerne les cultures de rente, leur production est estimée à plus de 1 500 000 tonnes. Comparée à la production définitive de la campagne 2013, elle enregistre une hausse de 22,9%. Particulièrement en ce qui concerne la filière sésame, la production est estimée à 299 457 tonnes, avec une hausse de 118% par rapport à la production définitive de la campagne 2013/2014.

Quant au cas particulier du coton, sa contribution régulière à l'économie nationale, est de l'ordre de 10% du PIB.

L'exportation de la fibre a été pendant longtemps la principale pourvoyeuse de devises de l'économie burkinabè avec plus de 60% des recettes. Toutefois, avec l'essor spectaculaire de l'exploitation aurifère, la contribution moyenne du coton fibre aux recettes en devise a baissé et se situe autour de 35%.

Le Gouvernement, conscient des difficultés d'écoulement des produits renforcera les mesures déjà prises notamment la reconduction des boutiques témoins sur l'ensemble du territoire national, l'ajout de l'huile alimentaire de production locale sur la liste des produits vendus dans ces boutiques.

Par ailleurs, sur instruction du Gouvernement, la SONAGESS a entrepris l'enlèvement de l'excédent de la production nationale de riz de la campagne humide 2014. Cette intervention de l'Etat permettra de collecter 20 000 tonnes de riz paddy étuvé et de riz blanc.

A travers cette opération, environ 4 milliards de FCFA seront ainsi injectés au niveau des acteurs locaux de cette filière.

- **Monsieur le Président,**
- **Honorables Députés,**

Dans l'optique de consolider les performances déjà atteintes, pendant la campagne agricole de saison sèche, le Gouvernement a soutenu la production agricole à travers, entre autres, la mise à disposition à des coûts subventionnés de :

- plus de 4 000 tonnes d'engrais et près de 500 motopompes,
- près de 99 000 tonnes de semences de pommes de terre,
- près de 100 tonnes de semences de tomates,
- et 77 tonnes de semences pour la production de riz et de maïs.

S'agissant de la réalisation des infrastructures hydrauliques, 03 barrages ont été totalement réalisés à savoir le barrage de Wabésan (1 270 000 m³) dans la province de la Sissili, le barrage de Doudou (1 200 000 m³) dans la province du Sanguié et le barrage de Ziou (2 076 600 m³) dans la province du Nahouri.

Au titre des réhabilitations, 04 barrages ont été construits sur 12 prévus. Le programme de Développement Intégré de la vallée de Samendéni enregistre un taux d'exécution physique de 84%.

Pour réaffirmer son attachement à cet important ouvrage, le Gouvernement y a tenu un Conseil des Ministres délocalisé le 18 février 2015, qui a été l'occasion de donner l'impulsion nécessaire à l'accélération des travaux.

Dans le domaine de la gestion des ressources en eau, il faut noter l'organisation par le Gouvernement du deuxième Forum National de l'Eau et de l'Assainissement, placé sous le thème « Accès permanent pour tous à l'eau et à l'assainissement à l'horizon 2030 : stratégies, solutions et engagement des parties ». Cette édition s'est tenue du 12 au 14 février 2015.

Au-delà d'une simple concertation entre les acteurs du secteur, ce forum qui a regroupé 700 participants environ a constitué un véritable cadre de dialogue multi-acteurs, de sensibilisation des décideurs et de la population entière sur les enjeux liés à l'eau et à l'assainissement au Burkina Faso.

Les résultats atteints à l'issue des travaux sont essentiels pour la participation du Burkina Faso au septième forum mondial de l'eau et plus généralement, pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement dans le domaine de l'accès à l'eau et à l'assainissement au Burkina Faso.

Pour un approvisionnement des populations en eau potable et l'accès à un environnement sain, il a été entrepris la réalisation et/ou la réhabilitation de forages, d'Adductions d'Eau Potable Simplifiées, de latrines, de bornes fontaines et d'ouvrages d'assainissement.

Ainsi, le taux d'accès à l'eau potable est passé de 63,54% en 2013 à 64,1% en 2014 en milieu rural, alors que celui de l'assainissement familial est passé de 6 % à 9 % sur la même période en milieu rural. En milieu urbain, le taux d'accès à l'eau potable qui était de 86,2% en 2013 est passé à 87 % au 31 décembre 2014. Le taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain en 2014 est de 32% contre 29,1% en 2013.

Dans l'optique d'améliorer l'accès du plus grand nombre de Burkinabé en eau potable dans les zones rurales et urbaines, le PSUT que nous avons initié, prévoit :

- le branchement de 28 304 particuliers au réseau de distribution ;
- la réalisation de 2 003 ouvrages d'accès à l'eau potable et la construction de 105 453 ouvrages d'assainissement sur l'ensemble du territoire national.

- **Monsieur le Président,**
- **Honorables Députés,**

L'élevage constitue un des leviers de notre économie. Dans ce sens, l'année 2014 a été marquée par la poursuite de l'opérationnalisation de la Politique Nationale de Développement Durable de l'Élevage et de son Plan d'Actions en accord avec le Programme National du Secteur Rural.

Ce sous-secteur qui contribue à l'amélioration de l'alimentation de nos populations par la mise à disposition de produits animaux sains et de qualité, constitue un pourvoyeur de ressources tant pour l'Etat que pour les populations.

Dans le domaine de la sécurisation durable des activités pastorales, 1 500 hectares de terres dégradées dans les espaces pastoraux ont été récupérées, 611 km de pistes à bétail ont été balisées et 84 forages pastoraux ont été réalisés.

Sur le plan de l'alimentation du bétail, 11 342 tonnes de sous-produits agro industriel et 345 tonnes de semences fourragères ont été mis à la disposition des producteurs à prix subventionnés. Dans la même dynamique, il a été mis sur le

marché 1008 tonnes d'aliments complets pour le cheptel et 1780 tonnes d'aliments spécialement destinés aux volailles.

Sur le plan sanitaire, près de 35% des bovins et plus de 54% des volailles ont été vaccinés respectivement contre la péripneumonie contagieuse bovine et la maladie de Newcastle.

Cependant, en fin mars 2015, le pays a connu de fortes mortalités de volailles dans certains élevages de la région du Centre et du Centre-Ouest. Suite à des investigations menées par un laboratoire de référence de l'organisation mondiale de la santé animale et de l'Organisation des nations unies pour l'Alimentation et l'agriculture, la présence au Burkina Faso de la souche H5N1 du virus influenza aviaire hautement pathogène ou grippe aviaire a été confirmée.

Face à cette menace, le Gouvernement de transition a immédiatement pris des mesures pour garantir la sécurité sanitaire en vue d'éviter toute contagion humaine et a appelé les aviculteurs et les commerçants de volailles à une franche et entière collaboration pour lutter efficacement contre la propagation de ce virus.

A ce jour, l'épizootie, quoique n'étant pas éradiquée, est maîtrisée. Les indemnités des éleveurs dont la production a été abattue ont débuté le 29 mai 2015.

Dans un autre registre, sur le plan génétique, les activités d'insémination artificielle ont permis d'inséminer près de 5 600 vaches avec des semences de race performante à vocation laitière et bouchère. Le taux de veaux nés de ces inséminations varie entre 20 et 25 %.

Sur le plan des infrastructures de mise en marché, 10 centres de collecte de lait, et un magasin de stockage de sous-produit agro industriel ont été construits. Le marché à bétail de Niangoloko a été réhabilité, de même, l'équipement complémentaire de l'abattoir de Dori a été fourni.

L'ensemble des actions tant sur le plan sanitaire, alimentaire, génétique que sur celui des infrastructures et des équipements a permis d'accroître considérablement les productions et de rendre accessibles les produits animaux sur les marchés. Ainsi, 33 490 tonnes de viande, 3 973 298 litres de lait et 122 420 407 œufs ont été produits.

Les exportations d'animaux sur pied ont concerné 331 380 bovins, 1 496 032 petits ruminants et 888 231 volailles. Quant à la viande de bovins, 327 tonnes ont été exportées.

En matière de développement des ressources halieutiques, l'aménagement d'un site et la mise en place de 75 unités de fabrique d'aliment granulé pour poisson ont permis la production de 110 tonnes d'aliments, de 5 millions d'alevins et de 13 590 tonnes de poissons marchands.

- **Monsieur le Président,**
- **Honorables Députés,**

En matière de renforcement de la gouvernance environnementale et du développement durable, il y a lieu de retenir l'adoption de Loi d'Orientation sur le développement Durable.

Au titre des actions de promotion d'un environnement sain et des emplois verts décents, l'année 2014 a vu l'adoption de la loi portant interdiction de la production, de l'importation, de la commercialisation et de la distribution des emballages et sachets plastiques non biodégradables.

Toutefois, conscient des difficultés à surmonter pour une élimination totale du plastique, le Gouvernement veillera au traitement des emballages plastiques de soins médicaux, des appareils électriques et électroniques, des effets d'habillement, afin de les éliminer de notre environnement.

Dans le domaine de la gestion des forêts, les réalisations de l'année 2014 se sont traduites par l'augmentation des superficies forestières aménagées, la réhabilitation des aires classées et l'accroissement du taux de couverture des

besoins énergétiques des 2 plus grands centres urbains à partir des forêts aménagées. A cet effet, 175 793 hectares de forêts ont été aménagés, 5 tonnes de semences forestières ont été produites et diffusées et on a enregistré le démarrage effectif du Programme d'Investissement Forestier.

Dans le cadre de la valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux, les efforts du Gouvernement ont permis le renforcement des capacités des acteurs, la disponibilisation des équipements de production et la commercialisation des produits.

- **Monsieur le Président,**
- **Honorables Députés,**

En matière d'infrastructures et de désenclavement, la sauvegarde du patrimoine routier s'est opérée par l'exécution de travaux d'entretien courant de 13 877 km de routes et d'entretien périodique de 755 km de routes dont 286 km de routes bitumées et 469 km de routes en terre. Des pistes rurales ont également été construites.

L'année 2014 a, en outre, vu l'achèvement des travaux de construction et de bitumage d'un linéaire total de 428 km de routes. Il s'agit des routes Koudougou-Dédougou (130 km), Dédougou-Nouna-Djibasso-Frontière du Mali (145 km), Sabou-Koudougou - Didyr (76 km), Banfora – Sindou (50 km) et des routes départementales entre Nioko 1 et Saaba (8,2 km) puis entre Ziniaré et Zitenga (18 km).

En outre, les travaux de construction et de bitumage de la route Ouahigouya-Thiou-Frontière du Mali, longue de 63 km, se poursuivent, avec un taux de réalisation physique de 42%, au 31 décembre 2014.

Les travaux de renforcement de la route Sakoinzé – Boromo (122 km) se sont poursuivis et leur niveau d'exécution, qui était de 62% au 31 décembre 2014 est actuellement de 89 %. Ces travaux s'achèveront au cours du dernier trimestre de cette année 2015.

Au cours de la période écoulée, les travaux concernant les voiries urbaines suivantes ont été réalisés :

- voies parallèles à l'Avenue Babanguida (Rues 29.13 et 29.38) de Ouagadougou ;
- voie d'accès au nouveau Centre Hospitalier Régional de Ouahigouya ;
- aménagement et bitumage de voiries à Ouaga 2000 et dans la zone présidentielle (partiellement) ;
- aménagement d'environ 24 km de voiries urbaines à Dédougou, dans le cadre des manifestations du 11 décembre 2014.

L'achèvement de ces travaux a permis d'accroître le linéaire de voiries urbaines aménagées de près de 47 km. D'autres travaux de même nature sont en cours d'exécution et concernent :

- l'aménagement et le bitumage de l'Avenue Na-Roamba, des rues Ronsin et n°14.92 reliant la RN4 à l'avenue Babangida ;
- l'aménagement et le bitumage des rues TEND BEOGO et KOURAKOURA ;
- les travaux de construction de la voie de délestage et des voies de déviations dans le cadre de la réalisation de l'Echangeur du Nord à Ouagadougou.

Concernant les ouvrages d'art, l'année 2014 a connu le démarrage et l'achèvement des travaux de construction de l'ouvrage de franchissement sur le Bolo et de ses voies d'accès au niveau de la route départementale n°124 (Pont de Zawara) et les travaux de reconstruction d'un ouvrage d'art sur la RN 17 entre Tenkodogo et Ouargaye. Au niveau des pistes rurales, 493 km ont pu être aménagés.

La question du désenclavement constitue un passage obligé de notre développement national. En sus des autres actions en cours, nous avons inscrit dans le Programme de Socio-Economique d'Urgence de la Transition, l'aménagement des voiries et du réseau routier national. A cet effet :

- 13 874,3 km de routes seront entretenues et praticables ;
- 2,4 km de voiries revêtues en enduit superficiel bicouche et 5,3 ;
- Km de caniveaux en béton armé seront réalisés au secteur 49 de Ouagadougou ;
- 5 km de voiries urbaines seront aménagées et bitumées à Kaya.

Dans le domaine de la sécurité routière, des équipements de contrôle de la surcharge, composés de 06 pèses-essieux mobiles et de 06 camionnettes pour leur transport ont été acquis ; ce qui a permis d'avoir un grand maillage des contrôles. Ces équipements ont servi à capter le trafic de véhicules lourds de transport de marchandises qui échappaient aux contrôles.

Par ailleurs, un camion grue servant à l'enlèvement des véhicules accidentés a été acquis.

Au titre du transport maritime, plusieurs actions ont été menées dont notamment :

- le suivi du trafic par le Système de géo-localisation ;
- les études pour la mise en place d'une bourse de fret et pour l'amélioration des conditions de transit sur les corridors.

Pour ce qui est du projet de construction de l'aéroport de Donsin, 2014 a connu la poursuite des activités de mobilisation des financements publics du projet de relocalisation des personnes affectées par le projet, d'aménagement de bas-fonds et de superficies agricoles à leur profit, d'indemnisation et de construction d'infrastructures communautaires. Ces activités se déroulent normalement et cette année connaît le démarrage effectif des travaux relatifs aux voies d'accès et aux chaussées aéronautiques.

- **Monsieur le Président,**
- **Honorables Députés,**

Il n'est plus à prouver que les Technologies de l'Information et de la Communication sont aujourd'hui un facteur décisif de développement. Le Gouvernement, dans sa politique de dynamisation de ce secteur, continue de lui accorder une place de choix.

C'est ainsi que d'importantes réalisations ont été enregistrées au cours de l'année écoulée, telles, l'extension du réseau de l'Administration à 04 nouvelles localités et la signature de contrat technique entre l'Etat et la société HUAWEI Technologies pour la construction du Backbone national.

Le Gouvernement a aussi poursuivi la mise en place du Projet e-Conseil des Ministres par la formation des acteurs et la tenue d'un Conseil des Ministres blanc, utilisant la plateforme e-Conseil des Ministres.

Il a, également, procédé au lancement de la plateforme de données ouvertes Open Data du Burkina, qui vise à stimuler la croissance économique, l'innovation et la transparence en mettant à disposition un ensemble de données publiques qui peuvent être accessibles et réutilisables par tous.

De même, la 10^{ème} édition de la Semaine Nationale de l'Internet a pu se tenir du 19 au 23 décembre 2014 sous le thème : « **la protection de l'enfance en ligne** ». Cette édition a permis de former plus de 7 000 personnes à l'utilisation de l'outil informatique et à l'internet.

Sur le plan international, notre pays a été honoré au sein des instances dirigeantes de l'Union Internationale des Télécommunications par la réélection de notre compatriote Brahim SANOU au poste de Directeur du Bureau de Développement des Télécommunications.

Quant au sous-secteur des postes, l'année 2014 a été marquée par l'extension et la modernisation du réseau postal, par la construction de 08 bureaux de postes, portant leur nombre à 107 bureaux fonctionnels.

De plus, 11 agences ont été connectées au système d'information de la SONAPOST portant à 62, le nombre des agences connectées.

- **Monsieur le Président,**
- **Honorables Députés,**

Dans le domaine de la communication, le Gouvernement s'est fixé comme missions :

- les réformes des cadres institutionnel, législatif et réglementaire de la communication conformément aux objectifs de la transition ;
- la poursuite de la mise en œuvre des grands chantiers de la politique nationale de communication dont la conduite à terme du processus de transition vers la Télévision Numérique de Terre (TNT) ;
- et une plus grande information des Burkinabè pour leur plus grande implication dans la vie de la Nation et leur adhésion aux objectifs de la transition.

A ces ambitions du Gouvernement, il faut ajouter l'adoption de mesures fiscales et financières structurantes au profit des entreprises de presse privée burkinabè, la coordination des relations institutionnelles entre le Gouvernement et le Conseil National de la Transition.

Afin de procéder aux réformes des cadres institutionnel, législatif et réglementaire de la communication, le Gouvernement a entamé une procédure d'adoption de lois régissant la presse écrite et l'audiovisuel au Burkina Faso.

Pour être au rendez-vous de la Télévision numérique de terre (TNT), le Gouvernement a développé des plateformes technologiques adéquates pour l'opérationnalisation du premier multiplex.

Nous avons ainsi pris une option décisive sur l'urgence de la mise en place de la TNT dont l'échéance est fixée à 2015 pour la télévision et en 2020 pour la radio. Le plan de financement de la mise en œuvre de la TNT est en exécution.

- **Monsieur le Président,**

Dans le but de faire adopter des mesures fiscales et financières structurantes, dont la création du fonds de soutien et de promotion du service public au profit de l'entreprise de presse privée burkinabè, le Gouvernement a élaboré un projet d'arrêté sur la mise en œuvre des facilités fiscales et des textes relatifs aux mécanismes d'appui à la presse privée.

Dans cette perspective, la liste du matériel et équipements objets des exonérations fiscales, et les mécanismes d'accompagnement de la presse privée ont déjà été examinés par les parties prenantes.

Pour une plus grande information des Burkinabè sur les actions de la transition, les services publics de communication, aidés par les structures de presse privée, ont assuré la diffusion régulière des comptes rendus du Conseil des Ministres, la diffusion d'une émission dénommée « Face à la Presse » et la couverture médiatique des différentes activités des organes de la transition.

En outre, les services publics de communication ont contribué à la couverture médiatique des actions menées par les partis politiques, les ONG et Associations de Développement, les événements culturels et sportifs au niveau national, régional et international.

Par ailleurs, le Gouvernement a mis un point d'honneur à optimiser ses relations institutionnelles notamment avec votre auguste Assemblée pour l'élaboration de normes respectant les principes législatifs. Cette coopération s'est traduite, entre autres, par le suivi de l'adoption du projet de loi de finances portant budget de l'Etat gestion 2015, et de l'adoption du projet de loi de règlement du budget de l'Etat gestion 2013.

- **Monsieur le Président,**
- **Mesdames et Messieurs les Députés,**

L'action du Gouvernement en matière d'habitat et d'urbanisme, au cours de la période considérée, a été la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'Actions 2009-2018 de la Politique Nationale de l'Habitat et du Développement Urbain.

Ainsi, dans le cadre du programme 10 000 logements sociaux et économiques, 380 logements ont été construits et 458 sont en chantier.

En outre, pour une bonne maîtrise de la croissance de nos villes, des Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme ont été adoptés pour les villes de Fada N'Gourma, Gaoua, Kaya, Manga, Ouahigouya et Tenkodogo.

Des Systèmes d'Information Urbains sont en cours de finalisation pour les villes de Banfora, Gaoua, Kaya, Koudougou, Dori, Manga et Ouahigouya. En vue de mieux encadrer la confection des documents d'urbanisme, un guide méthodologique a été élaboré.

Pour la valorisation de notre espace urbain, dans le parc Bangr-Wéogo, la phase II des travaux d'aménagement et de drainage des eaux pluviales a été réalisée.

Par ailleurs, une opération de lotissements a été effectuée pour la première fois dans les communes de Kangala et de Béréba. Dans ce domaine, afin de contrer les dérives constatées, une mesure urgente conservatoire a été prise au lendemain de l'insurrection populaire, suspendant toutes opérations foncières sur le territoire national. Cependant, pour permettre aux acteurs de la chaîne foncière de poursuivre l'exécution de certaines opérations, des aménagements ont été apportés pour circonscrire le champ d'application de cette mesure.

En matière de promotion de la bonne gouvernance urbaine, des campagnes de contrôle des constructions et des aménagements urbains ont été effectuées à Kaya, Dédougou et Ouagadougou. Au total, 78 chantiers de construction et 983 espaces pour aménagement ont été contrôlés.

En termes de maîtrise d'ouvrage, une salle polyvalente, une place de la nation avec tribune couverte et un Stade régional ont été réalisés à Dédougou à l'occasion de la célébration de la fête du 11 décembre.

V. De la Gouvernance sociale

- **Monsieur le Président,**
- **Honorables Députés,**

En 2014, l'Etat a consenti d'énormes efforts en vue de garantir l'accès à l'éducation pour tous les enfants burkinabè. Dans cette optique, les principales actions ont porté sur la construction d'infrastructures scolaires, le recrutement et la formation des enseignants, ainsi que le maintien des élèves à l'école.

En ce qui concerne le primaire, en 2013-2014, le nombre total d'écoles était de 13 204 contre 12 394 en 2012-2013, soit un accroissement de 6,5%. Le nombre d'écoles privées est passé de 2 508 à 2 779 pour la même période, soit un accroissement de 11%. Pour le public, le nombre d'écoles est passé de 9 886 à 10 425, soit un accroissement de 5,5%.

Pour traduire son intérêt particulier à la demande sociale d'éducation et notamment à la résolution des problèmes d'écoles sous paillote, mon Gouvernement s'est engagé à construire 75 complexes scolaires dans les 13 régions pour un coût total de 3 milliards de francs CFA dans le cadre du Programme Socioéconomique d'Urgence de la Transition. Ces réalisations en cours de lancement comprendront :

- 225 nouvelles salles de classe,
- 75 magasins,
- 75 bureaux de maîtres,
- 75 logements de maîtres,
- 75 blocs latrines de quatre postes,
- 75 bâtiments abritant une cuisine et une latrine.

Au niveau des recrutements d'enseignants, 2800 élèves instituteurs adjoints certifiés ont été recrutés et mis en position de stage dans les ENEP. En plus des 2800 sortants des écoles de formation en 2014, 4800 instituteurs adjoints certifiés ont été recrutés et affectés dans les écoles.

Ces recrutements ont permis de faire passer le nombre total d'enseignants au primaire de 51 453 en 2012-2013 à 58 294 en 2013-2014, soit un accroissement des effectifs de 11,73%.

Les principales actions menées pour le maintien des élèves dans les classes ont consisté :

- en l'acquisition de manuels scolaires pour un montant de 1,8 milliard de FCFA. Cette action a permis d'atteindre les ratios de 1,08 livres de lecture par élève et 0,94 livre de calcul par élève. Ce qui indique que chaque élève dispose d'au moins un manuel de lecture ou de calcul ;
- en la prise en charge des frais de scolarité des filles au niveau du primaire ;
- au maintien des cantines scolaires.

En 2014, 19 milliards de FCFA ont été débloqués par l'Etat pour l'acquisition de 45 000 tonnes de vivres scolaires. A la rentrée 2014-2015, les magasins disposaient de 45 673,9 tonnes de vivres destinés aux écoles.

Il conviendrait de déplorer que suite aux événements des 30 et 31 octobre 2014, 11 596,3 tonnes de vivres d'une valeur de plus de 5 milliards de FCFA ont été pillés dans deux grands magasins scolaires basés à Ouagadougou. Pour pallier cette nouvelle difficulté survenue et qui a coïncidé avec la rentrée scolaire 2014-2015, des mesures d'urgence ont été entreprises par mon Gouvernement pour le rééquilibrage des stocks.

En 2013-2014, on comptait 2 594 024 inscrits au primaire dont 1 256 370 filles. Cet effectif était de 2 466 379 élèves en 2012-2013. Les nouveaux inscrits au

CP1 sont passés de 499 401 dont 238 013 filles en 2012-2013 à 541 877 élèves en 2013-2014 dont 256 285 filles.

En termes d'indicateurs, le Taux Brut d'Admission qui se situait à 92,8% en 2012-2013 est passé à 97% en 2013-2014. Le taux brut d'accès en classe de 6^e est à 41,7% en 2013-2014.

Quant au Taux Brut de Scolarisation au primaire, il est passé de 81,3% à 83% sur la même période, soit une augmentation de 1,7 point.

Le taux d'achèvement est quasi stationnaire avec 59,5% dont 59,7% pour les filles en 2012-2013, contre 57,6% dont 59,7 % en 2013-2014 pour les filles

Au cours de la campagne ordinaire d'alphabétisation de 2013-2014, 307 826 apprenants jeunes et adultes ont été enregistrés dont 210 862 femmes soit 68,5% en éducation non formelle. L'effectif des apprenants adolescents est passé de 7058 en 2013 à 9077 en 2014, soit un taux d'accroissement de 29%.

Le continuum de l'éducation, qui est le transfert du préscolaire et du post-primaire au Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation, enclenché à la rentrée d'octobre 2013 se poursuit.

De ce fait, le nombre des établissements post-primaire d'enseignement général est passé de 850 à 1 027, soit une croissance de 21% en 2013-2014.

En 2014-2015, 72% des élèves admis au CEP ont été absorbés par le post-primaire. Cela a nécessité l'ouverture de plus de 1 032 nouvelles salles de classe de 6^{ème}.

- **Monsieur le Président,**
- **Honorables Députés,**

Du domaine de l'enseignement secondaire, les efforts du Gouvernement pour accroître l'offre et améliorer la qualité se sont poursuivis tout au long de l'année écoulée.

En 2013-2014, l'on a dénombré 1 027 établissements d'enseignement post-primaire contre 850 en 2012-2013, soit une hausse de 21%. Les établissements privés représentent 45% en 2013-2014, alors que ce taux était de 43% l'année précédente.

Les nouveaux inscrits en classe de 6^{ème} pour l'année scolaire 2013-2014 sont au nombre de 193 117 élèves dont 91 330 filles.

Les actions majeures à ce titre, ont été le recrutement de 910 élèves-professeurs certifiés des lycées et collèges, le recrutement et la formation de 100 enseignants de l'enseignement technique et professionnel, l'ouverture effective des CET de Tenkodogo et de Yako. Ce faisant, les principaux indicateurs ont connu une amélioration appréciable. Ainsi :

- les effectifs du post-primaire et du secondaire sont passés de 762 445 en 2012-2013 à 841 886 élèves en 2013-2014, soit un accroissement de 10,4% ;
- le taux de réussite aux examens techniques et professionnels a été de 30,5% au BEP et de 42,9% au CAP en 2014. Celui du BEPC est passé de 22,6% en 2013 à 28,7% en 2014, soit une hausse de 6,1 points. Au niveau du baccalauréat, ce taux a été de 34,9% en 2012-2013 contre 36,99% en 2013-2014, soit un gain de 2,09% ;
- le nombre d'établissements d'enseignement général, technique et professionnel est passé de 1772 en 2012-2013 à 243 de plus en 2013-2014.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, les principales actions entreprises sont, entre autres, l'achèvement d'infrastructures pédagogiques et administratives dont la première phase de la cité universitaire de l'Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso inaugurée le 22 décembre 2014, l'opérationnalisation d'instituts et filières de formation à l'Université Ouaga II et à l'IDS puis le recrutement de 100 enseignants-chercheurs.

A ce jour, le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants, est estimé à 487 en 2013-2014, alors qu'il était de 443 en 2012-2013.

En matière d'accompagnement social des élèves et des étudiants, les actions du Gouvernement se sont traduites par l'octroi de l'aide à 42 220 étudiants, de prêts d'études à 6956 étudiants et de bourses d'études à 5197 étudiants.

Dans les restaurants universitaires 36900 plats ont été servis chaque jour et 75% des étudiants ayant demandé à être hébergés en cités ou résidences universitaires ont trouvé satisfaction.

Cependant, ce bilan même appréciable révèle des insuffisances et difficultés dont les plus préoccupantes sont les effectifs pléthoriques engendrés par la forte demande, l'insuffisance des infrastructures scolaires et universitaires, celle du personnel enseignant, ainsi que les retards accumulés dans le déroulement des années universitaires.

A ce jour, des actions et des réflexions sont en cours dans l'espoir de trouver des solutions idoines.

Il s'agit notamment de :

- la tenue de la table ronde pour le financement de la première phase du Plan National d'action de Développement de l'Enseignement Supérieur ;
- la mise en place du plan de Développement des Enseignements Technique, Professionnel et Secondaire Général ;
- la nécessaire normalisation des années universitaires ;
- l'application du système Licence Master Doctorat (LMD) ;
- l'amélioration des conditions de vie des étudiants.

Des réflexions et actions sont également en cours pour la résorption des retards importants accumulés par les universités publiques du fait de l'application du système LMD dans nos universités.

Par ailleurs, le Gouvernement a mobilisé des fonds pour le maintien, et l'amélioration des services et prestations servies surtout aux étudiants et poursuit les investissements engagés.

Il s'agit notamment de:

- l'octroi de plus de 400 000 000 de francs à l'université de Koudougou ;
- la construction des infrastructures dans le cadre du PSUT de deux amphithéâtres équipés de 1 500 places chacun à Koudougou et à Bobo-Dioulasso et d'une technopole pédagogique à l'Université de Ouagadougou pour un coût total de 3 milliards de FCFA ;
- l'inauguration de la cité à 1008 lits à Bobo-Dioulasso ;
- la signature en février 2015 de la convention de financement avec la BID pour la 2^{ème} tranche de la Cité de Bobo-Dioulasso ;
- la tenue le 15 mai 2015 de la table ronde des bailleurs qui a permis d'obtenir 51 037 079 700 FCFA pour financer la première phase du plan d'action national de développement de l'enseignement supérieur.

- **Monsieur le Président,**
- **Honorables Députés,**

En matière de recherche scientifique et de l'Innovation, le Gouvernement a poursuivi les actions de renforcement du cadre institutionnel de la recherche par l'adoption des décrets d'application de la loi sur la biosécurité.

D'autres décrets d'application de la loi d'orientation de la recherche scientifique et de l'innovation sont en cours de validation.

La mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Valorisation des Technologies, Inventions et Innovations a été poursuivie au cours de l'année 2014 avec l'opérationnalisation des projets de valorisation de nos produits locaux tels que le tournesol, le souchet, l'urée, le fonio et le sésame, de même que la mise en place de plateformes d'innovation multi acteurs.

L'implantation du parc d'innovation à Bagré, d'une superficie aménagée de plus de 10 hectares a été réalisée. En outre, un plan cadre pour l'implantation de parcs d'innovation dans les pôles de croissance du Burkina a été élaboré, avec en perspective la création du prochain parc dans le pôle de croissance du Sahel.

Afin de permettre l'ouverture de la recherche et de l'innovation au monde des entreprises, il a été organisé en 2014, 03 fora régionaux sur la biotechnologie et la biosécurité et 21 projets de recherches ont été financés par l'intermédiaire du Fonds national de la Recherche et de l'Innovation pour le Développement.

- **Monsieur le Président,**
- **Honorables Députés,**

Dans le cadre du pilotage du système global de la formation professionnelle, le Gouvernement a adopté une Stratégie de Généralisation qui vise à améliorer le cadre juridique, la qualité, le renforcement de ses mécanismes de financement et de son accessibilité à toutes les couches sociales.

Ainsi, l'amélioration de l'accès et de la qualité de la formation, au titre de l'année 2014, a permis la formation de 54 spécialistes en ingénierie de formation et en élaboration de supports de formation. Un document cadre a été également conçu pour l'autonomisation des Centres de Formation Professionnelle et est en attente de validation. Pour permettre un plus grand accès à la formation professionnelle, les 07 centres régionaux de formation professionnelle rénovés ont été équipés et réceptionnés. L'exécution des chantiers de construction de 04 nouveaux centres a été entamée et l'état d'avancement des travaux est relativement satisfaisant.

Hormis ces chantiers, il convient de noter que les travaux de construction du Centre de Formation Professionnelle Industrielle de Bobo-Dioulasso dont le coût s'élève à 3 700 000 000 FCFA, se déroulent à un bon rythme. Le taux d'exécution financière est de l'ordre de 90% et l'ouverture dudit centre est prévue à la rentrée prochaine.

En termes de formations administrées, il faut noter la mise en œuvre du Programme de Formation aux Métiers qui a permis à 16 402 jeunes de se former dans divers corps de métiers de leurs choix.

Depuis la période de transition politique, le financement de la formation continue, de l'apprentissage, et du perfectionnement ont permis à 1 304 femmes et jeunes de bénéficier d'un renforcement de capacités.

- **Monsieur le Président,**
- **Honorables Députés,**

La dynamique de promotion de l'emploi s'est traduite par le recrutement de 71 037 jeunes pour les travaux à Haute Intensité de Main-d'œuvre (HIMO), auquel s'ajoute l'engagement de 2 133 jeunes (dont 1 320 femmes) volontaires pour 06 mois de mission dans les chantiers de développement.

La mise en œuvre du Programme Spécial de Création d'Emplois pour les Jeunes et les Femmes a permis de placer 2 400 jeunes en stages d'initiation à la vie professionnelle afin de renforcer leur employabilité. Une autre action visant le renforcement de l'employabilité des jeunes est la formation de 934 jeunes en Technique de Recherche d'Emploi.

S'agissant de l'appui à la création d'emplois, les différents fonds de financement ont généré au total 9 588 emplois et en ont consolidé 8 106 autres. Pour la seule période allant de novembre 2014 à mars 2015, 656 microprojets au total ont été financés pour un coût global de 376 944 300 FCFA.

Cette dynamique de création d'emplois s'est poursuivie avec la mise en œuvre du *Projet Emploi des Jeunes et Développement des Compétences* qui a occasionné le recrutement de 2 000 jeunes pour les travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre.

Aussi a-t-on procédé, dans l'objectif de promouvoir l'auto-emploi des jeunes, au renforcement des capacités des jeunes dans le cadre des mesures sociales.

En effet, en janvier 2015, des kits d'installation ont été remis aux bénéficiaires des mesures sociales de 2014.

Cette initiative a permis d'appuyer les projets d'entreprises de 750 jeunes et qui ont chacun bénéficié d'un appui financier de 250 000 FCFA sous forme de fonds de roulement pour leurs activités. Le coût global de cet appui s'élève à 187 500 000 FCFA.

Par ailleurs, en vue de renforcer toutes ses actions en faveur de l'emploi des jeunes, le Gouvernement à travers le Programme Socioéconomique d'Urgence de la Transition (PSUT) a décidé de favoriser la création de 30 000 emplois par le financement de 10 000 micro-entreprises pour un montant total de 10 milliards de FCFA.

- **Monsieur le Président,**
- **Honorables Députés,**

Comme indiqué plus haut, dans le cadre de la promotion de la jeunesse, notre Gouvernement a, au cours de la période allant de janvier 2014 à mars 2015, entrepris des actions fortes devant contribuer à faire des jeunes, de véritables acteurs de développement.

Ainsi, les différentes formations en entrepreneuriat ont concerné au total 1 860 femmes et jeunes. Pour ce qui concerne le renforcement des canaux de dialogue avec les jeunes, des fora régionaux préparatoires ont été organisés en prélude à la tenue de la 7^{ème} édition du Forum National des Jeunes qui est prévu pour se tenir à Gaoua les 18 et 19 du mois courant.

- **Monsieur le Président,**
- **Honorables Députés,**

La santé est la base de toute activité humaine. C'est pourquoi nous en avons fait une question prioritaire pour garantir à l'ensemble de la population une offre de santé de qualité. Les efforts des différents acteurs pour les actions menées en 2014 dans ce secteur, ont permis d'atteindre des résultats fort appréciables.

Au plan du développement du leadership et de la gouvernance, le dialogue sectoriel avec tous les partenaires de la santé à travers les cadres existants et les organes mis en place a été développé. En 2014, la revue à mi-parcours et la revue annuelle sectorielle en sessions du cadre sectoriel de dialogue santé et nutrition, a permis d'évaluer les performances du secteur. En outre, la mise en œuvre d'actions de régulation et l'élaboration de référentiels nationaux d'orientation sanitaire ont été réalisées.

Dans le domaine des infrastructures sanitaires et des équipements, le système de santé s'est vu renforcé en infrastructures et le niveau des plateaux techniques relevé. La transformation des CSPS des chefs-lieux de communes rurales en centres médicaux et les projets de réalisation et d'équipement des formations sanitaires se sont poursuivies et la situation en 2014 est la suivante:

- 1 643 CSPS,
- 57 Centres médicaux,
- 47 Centres Médicaux avec Antenne chirurgicale (CMA) fonctionnels,
- 09 hôpitaux régionaux,
- 04 Centres Hospitaliers Universitaires (CHU).

Le Nombre de structures sanitaires privées a atteint 1 100 dont 519 dépôts de médicaments.

On note une amélioration significative dans la réduction du rayon moyen d'action théorique à 6,4 km en 2014 contre 9,1 km en 2003, de même qu'une disponibilité des médicaments dans les formations sanitaires avec moins de 2% de dépôts ayant connu des ruptures.

Par ailleurs, en 2014, il s'est poursuivi la mise en œuvre des projets d'investissements prioritaires de construction et d'équipement d'infrastructures hospitalières, afin de réaliser une offre de soins spécialisés de pointe d'ici à 2018. Il s'agit du démarrage des travaux de construction et d'équipement des CHR de Fada, de Dédougou et de Gaoua.

En outre, les études de faisabilité pour la construction et l'équipement de nouveaux Centres Hospitaliers Universitaires à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso, d'un Centre de soins spécialisés de haut niveau en neurochirurgie et en Cancérologie à Ouagadougou ont été réalisées. Le centre d'hémodialyse à Bobo-Dioulasso et le CHR de Ziniaré sont en cours de réalisation. Le coût global de ces investissements est estimé à plus de 229 milliards de FCFA.

Pour l'équipement médico-technique des hôpitaux, un accent particulier a été mis sur le renouvellement et le relèvement des plateaux techniques. En 2014, les acquisitions au profit des Etablissements Publics de Santé se chiffrent à 7,518 milliards de FCFA.

Des efforts se poursuivront pour une meilleure qualité de l'offre de soins à travers le programme socioéconomique d'Urgence de la Transition qui prévoit la construction et l'équipement de 80 CSPS. Chaque dont le coût moyen est de 168 millions de FCFA comprendra :

- un (01) dispensaire et une (01) latrine douche,
- une (01) maternité et une (01) latrine douche,
- un (01) dépôt de médicaments essentiels génériques,
- trois (03) logements avec cuisine et latrine.

Dans le domaine du développement des ressources humaines en santé, les recrutements ont concerné en 2014, 122 médecins généralistes, 42 pharmaciens, 8 médecins spécialistes et 967 paramédicaux. Un projet de formation de spécialistes est mis en œuvre.

En outre, l'application de la certification unique de la formation initiale a été effective pour toutes les écoles de santé publique et privée de formation. Grâce à ces efforts, la proportion de CSPS remplissant les normes minimales en personnel a atteint 91%.

Concernant le financement de la santé pour la période, l'Etat a alloué au secteur de la santé 185,7 milliards de FCFA, soit 12,70% de son budget contre 12,57% en 2013.

Un accent particulier a été mis sur la santé de la mère et de l'enfant à travers des mesures facilitant l'accès financier aux prestations de services de santé maternelle et infantile pour l'atteinte des OMD et des objectifs de la SCADD.

C'est ainsi que les différentes mesures de gratuité et de subvention des accouchements et des soins obstétricaux et néonataux d'urgence ont été maintenues. Le montant de ces subventions en 2014 se chiffre à :

- 3,9 milliards pour les accouchements et les soins obstétricaux et néonataux d'urgence ;
- 650 millions pour les mesures de gratuité des soins préventifs ;
- 3,897 milliards pour les Kits palu ;
- 2,278 milliards pour la Vaccination ;
- 5,09 milliards pour les ARV et
- 500 millions pour l'acquisition des produits contraceptifs.

Cela a contribué à une amélioration des indicateurs de santé en 2014, notamment le taux d'accouchements assistés par le personnel qualifié qui atteint 86,2% contre 80% en 2013, et les couvertures vaccinales à plus de 98% pour tous les antigènes.

Dans le domaine de la lutte contre la maladie :

Le renforcement des capacités des prestataires à tous les niveaux, la surveillance hebdomadaire des décès maternels, la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles, le pré positionnement des médicaments et consommables pour la prise en charge des épidémies, ont fait l'objet d'une grande attention au cours de l'année écoulée.

Il convient de signaler l'éradication du Ver de Guinée ou Dracunculose sur toute l'étendue du territoire national.

Pour le cas particulier de la Lutte contre la maladie à virus Ebola qui a ébranlé certains pays de l'Afrique de l'Ouest, notre pays qui n'a pas enregistré de cas, a élaboré et mis en œuvre un plan de riposte avec l'appui des partenaires.

Concernant l'immunisation universelle, des acquis importants ont été relevés comme le niveau satisfaisant des indicateurs de couverture vaccinale, l'absence de cas de poliovirus sauvage dans notre pays depuis 3 ans.

Une intensification des activités de nutrition a permis une baisse tendancielle de la malnutrition et de l'insuffisance pondérale qui a été réduite de 26% en 2009 à 20% en 2014. Près de 75 604 cas de malnutritions, soit 53,1% des cas attendus ont été dépistés.

Des actions spécifiques ont été renforcées pour les maladies d'intérêt spécial notamment le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme. A cet effet, le Burkina a obtenu du Fonds Mondial, un financement de plus de 100 milliards pour la lutte contre ces trois maladies.

Au niveau de la lutte contre le VIH/SIDA, le taux de couverture en antirétroviraux (Adultes +Enfants) a atteint 92,04% contre 87,64% en 2013 et l'effectif de personnes vivant avec le VIH dans la file active est de 76 342 patients.

Un projet de « Promotion de la santé dans 130 communes du Burkina Faso » est en cours d'exécution avec la pleine participation des collectivités. Il porte sur des thématiques diverses comme la santé de la reproduction et l'hygiène publique. D'un montant de 3,6 milliards de F CFA financé par le budget de l'Etat, il a permis le recrutement de 5 603 acteurs de première ligne pour la mise en œuvre dans les communes.

- **Monsieur le Président,**
- **Honorables Députés,**

Le Gouvernement, dans sa politique nationale d'actions sociales, a poursuivi en 2014, la mise en œuvre de la Politique Nationale de Protection Sociale et attend apporter une amélioration des conditions de vie des groupes victimes de l'exclusion sociale sous toutes ses formes.

Les différentes actions réalisées sont axées autour de trois programmes qui sont entre autres :

➤ **Enfance et famille :**

Le volet enfance a pris en compte 27 227 orphelins, enfants maltraités, enfants dans la rue et autres enfants en difficulté et qui ont bénéficié de divers soutiens pour un montant de 1 328 734 128 de francs CFA.

Diverses activités ont été menées dans le cadre de la lutte contre les Mutilations Génitales Féminines pour un montant de 189 941 988 francs CFA dans les centres de santé des 45 provinces et dans les centres hospitaliers universitaires de même que dans les cliniques privées de la Région du centre. 1 843 jeunes filles ont bénéficié du Programme d'Appui à la Promotion Socioéconomique des Adolescents pour un montant cumulé de 281 529 500 de francs CFA.

➤ **Solidarité nationale et gestion des crises et des catastrophes :**

Pour le renforcement et la promotion de la solidarité nationale, 4 605 624 412 francs CFA, ont été utilisés en faveur de malades indigents, d'enfants et personnes en détresses et autres personnes vulnérables. La mise en œuvre du projet « filets sociaux au Burkina » lancé le 16 septembre 2014 et qui mobilisera 26 milliards de FCFA viendra renforcer considérablement l'appui aux ménages les plus pauvres.

La gestion des catastrophes et des crises humanitaires a permis de venir au secours de 63 034 victimes diverses, dont plus de la moitié sont des réfugiés. A cet effet, 693 142 300 francs CFA ont été utilisés.

Suite aux crises socio-politiques qui sévissent de par le monde, au total 111 Burkinabè revenus de l'étranger dont 63 du Nigeria en raison des attaques de Boko Haram, 30 du Niger à cause de l'affaire Charlie Hebdo et 18 de la Libye ont bénéficié d'une assistance humanitaire.

Concernant les données sur les victimes de l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014, on dénombre 34 pertes en vie humaine. Les structures centrales et déconcentrées en collaboration avec la coordination des associations pour l'assistance et le secours populaire et les comités de crise de certaines sociétés ont identifié 1 835 personnes victimes.

Ces personnes ont bénéficié d'un appui alimentaire d'une valeur de 38 705 840 FCFA et d'un accompagnement psychosocial et sanitaire.

C'est le lieu pour moi, de traduire en cet instant solennel, au nom du Président de la Transition, toute ma gratitude à tous les Burkinabè de l'intérieur comme de l'extérieur, aux communautés étrangères vivant au Burkina Faso, aux pays amis du Burkina, pour l'élan de solidarité manifesté à l'endroit des victimes et des blessés lors des évènements du mois d'octobre 2014.

➤ **En matière de protection sociale :**

Le Burkina Faso en a fait un des piliers de la SCADD. Pour traduire cette ambition d'offrir à tous les burkinabè, les moyens de subvenir à leurs besoins essentiels et de créer un cadre favorable à une meilleure participation à l'édification d'une nation prospère en orientation, il est nécessaire de fournir un système cohérent et efficace de protection sociale à la population.

Toujours dans ce cadre, une Politique Nationale de Protection Sociale a été adoptée en Conseil des Ministres avec son plan d'actions 2014-2016 évalué à 554 227 545 619 FCFA.

- **Monsieur le Président,**
- **Honorables Députés,**

En matière de promotion de la femme et du genre, l'exécution et le suivi de la politique du gouvernement s'opèrent dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe 4 de la SCADD, notamment la question relative au renforcement des programmes de réduction des inégalités de genre.

Au cours de l'année 2014, les efforts du Gouvernement se sont concentrés en 03 domaines essentiels :

- l'autonomisation socioculturelle de la femme ;
- l'autonomisation économique des femmes ;
- le renforcement des capacités des acteurs pour la mise en œuvre de la Politique Nationale du Genre à tous les niveaux.

➤ **L'autonomisation socioculturelle de la femme**, s'est traduite par des actions telles que :

- l'élaboration d'un programme national d'appui au dialogue social avec les leaders coutumiers et religieux sur les droits de la femme au Burkina Faso ;
- la prise en charge des personnes victimes de violences basées sur le genre ;
- l'augmentation du nombre de bourses au profit des étudiantes nouvellement inscrites à l'Université qui est passé de 247 en 2013 à 622 en 2014 grâce à la fixation des quotas de 300 bourses ;
- la sensibilisation de 19 730 femmes et hommes dans les 13 régions sur les droits et les violences faites aux femmes ;
- la formation de 169 gendarmes en santé sexuelle et reproductive dont 104 femmes ;

- la tenue les 19 et 20 décembre 2014 de la session ordinaire du Conseil National pour la Promotion du Genre sur le thème : « la transversalité et la coordination des activités genre au Burkina Faso » ;
- la signature d'un accord bilatéral de financement avec la Coopération Suisse d'un montant de 944 000 000 de FCFA pour la poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions de la Politique Nationale Genre ;
- l'exécution du programme « une femme, un acte de naissance, une CNIB » pour doter gratuitement 1 500 000 femmes et jeunes filles d'acte de naissance et de CNIB en vue de leur participation aux échéances électorales et aux services financiers et administratif.

➤ **L'autonomisation économique des femmes :**

En 2014, avec la mise en œuvre du programme spécial de création d'emplois pour les jeunes et les femmes, 2 488 équipements de production et de transformation ont été acquis et distribués à plus de 1 000 groupements et associations de femmes dans les 13 régions du Burkina Faso.

Par ailleurs, le Gouvernement, suite à la célébration conjointe du forum national des femmes et du 8 mars 2014, a adopté le 24 mars 2014 une mesure sociale mettant en place un guichet spécial d'appui à l'entrepreneuriat féminin doté de 5 milliards de FCFA et logé au sein du Fonds Burkinabè de Développement Economique et Social.

Ce montant est passé à 10 milliards de FCA en 2015 avec le PSUT. Ce fonds a pour but de promouvoir l'entrepreneuriat féminin en facilitant l'accès des femmes aux financements à des conditions plus souples.

Dans le cadre du programme de Renforcement de la Mécanisation Agricole, le Gouvernement a favorisé l'acquisition par les femmes de 683 charrettes, 4 394 charrues et 1 709 animaux de trait. Aussi, 28 424 femmes ont bénéficié de 2 233,4 tonnes d'engrais agricoles et 2 287,7 tonnes de semences améliorées.

➤ **Le renforcement des capacités des acteurs** pour la mise en œuvre de la Politique Nationale du Genre à tous les niveaux :

La mise en œuvre réussie de la politique nationale Genre passe nécessairement par la formation de tous les acteurs.

C'est ainsi que les départements ministériels, les institutions et les collectivités territoriales ont bénéficié de formation pour la prise en compte du genre dans leurs politiques et programmes.

- **Monsieur le Président,**
- **Honorables Députés,**

Le Burkina Faso, au regard de ses potentialités culturelles et touristiques, dispose d'atouts certains pour conforter son leadership culturel, renforcer son attractivité touristique et celui de son rayonnement international.

C'est pourquoi, le Gouvernement a accordé une attention particulière et soutenu le développement des industries culturelles et touristiques.

Les principales actions réalisées au cours de la période écoulée, ont concerné :

- l'organisation de la 17^{ème} édition de la Semaine Nationale de la Culture, placée sous le thème : « Promouvoir l'économie de la culture pour une contribution au développement durable » ;
- la tenue à Bobo-Dioulasso de la 2^{ème} édition de la rencontre Administration-Secteur privé de la culture, autour du thème : « Partenariat public-privé : Quelles synergies d'actions pour le développement des entreprises culturelles au Burkina Faso » ;
- l'organisation des 2^{èmes} nuits des Lompolo, récompensant les acteurs du monde du théâtre;
- les grands prix de la chanson traditionnelle et arts plastiques en marge de la célébration du 11 décembre 2014 à Dédougou ;

- la tenue de la 24^e édition du FESPACO du 28 février au 07 mars 2015 qui a connu un véritable succès aussi bien au niveau de la participation de la population qu'au niveau des rencontres professionnelles.

S'agissant de la construction des infrastructures du Centre National d'Artisanat d'Art sur le site du musée national, le taux d'exécution est de 60% à ce jour. Quant à la construction de la salle de conférence des ruines de Loropéni, inscrites sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en juin 2009, son taux de réalisation est de l'ordre de 80%.

Outre ces différentes avancées, la création d'un environnement juridique favorable au développement du secteur à travers la relecture de l'ensemble des textes concourant à sa bonne régulation et à l'amélioration du climat des affaires, a été au centre de nos préoccupations.

- **Monsieur le Président,**
- **Honorables Députés,**

L'importance de l'impact social du sport n'est plus à démontrer. En atteste, si besoin est, la ferveur populaire et le sentiment de fierté nationale qui accompagnent très souvent les victoires de nos représentants. C'est pourquoi, mon Gouvernement accorde une importance particulière à ce secteur. Ainsi, les différents efforts consentis en 2014 ont été couronnés par 78 médailles toutes disciplines sportives confondues dont 21 en or, 26 en argent et 31 en bronze.

Sur le plan des loisirs, les championnats nationaux, ainsi que des coupes de particuliers ont été organisés avec succès. Certaines fédérations de loisirs (pétanque, scrabble, jeux de dames) ont pu participer à des compétitions africaines et internationales avec des résultats appréciables.

Pour soutenir le développement des infrastructures, il est prévu dans le cadre du PSUT la réalisation de :

- trois (03) gazons synthétiques,
- trois (03) stades régionaux,

- trois (03) plateaux omnisports.

VI - Des relations extérieures et de la coopération régionale et internationale

La confiance renouvelée de la communauté internationale pour accompagner les autorités de la transition afin de réussir une période de transition augure d'un bon transfert de pouvoir aux instances qui seront démocratiquement élues à l'issue du scrutin du 11 octobre 2015.

C'est en cela que les partenaires bilatéraux et multilatéraux manifestent leur solidarité et leur sympathie au peuple burkinabè à travers, non seulement l'accréditation de nouveaux ambassadeurs, mais aussi par des appuis constants aux projets soutenus et présentés par le Gouvernement.

En matière de coopération transfrontalière, il y a lieu de noter les actions de bornages réussies de la frontière de notre pays avec le Niger et celles en cours sur la frontière avec le Bénin.

VII - Dans les domaines de la liberté de culte et de coutume

Le Gouvernement note la contribution des autorités coutumières et religieuses à l'apaisement sociale rendu par l'éducation des citoyens à la tolérance, à la paix et à la cohésion au cours de leurs ministères respectifs.

Aussi, le Gouvernement leur témoigne sa gratitude, les félicite et les encourage à poursuivre dans cet élan pour un Burkina pluriel de paix et de cohésion, sans lesquels aucun développement n'est envisageable.

En Conclusion :

- **Monsieur le Président,**
- **Honorables Députés,**

La situation de la Nation que je viens de vous présenter est loin d'être reluisante. Mais vous conviendrez avec moi que l'évolution des nations est ainsi faite. Elle connaît des jours « de manque » et des jours « faste » ; des moments de crises, mais aussi des moments de paix et de concorde sociale.

L'essentiel pour une grande Nation comme la notre est de savoir en tirer leçon aux fins de fortifier les fondations de sa démocratie sociale et de son développement avec la participation de toutes ses filles et tous ses fils.

Au regard des éléments ci-dessus présentés, il est indéniable que la première des exigences pour mon Gouvernement reste une organisation réussie des élections d'octobre 2015.

En tout état de cause, l'action du Gouvernement se poursuivra en vue de consolider les acquis et de maintenir les efforts pour une croissance soutenue, ayant une claire conscience des attentes des Burkinabè de tous les horizons et de tous les âges.

Compte tenu du contexte national qui prévaut et en ma qualité de chef du Gouvernement qui satisfait, à un exercice de Discours sur la Situations de la Nation (DSN) et non celui d'une Déclaration de Politique Générale (DPG), je voudrais malgré tout, annoncer quelques perspectives pour le reste du temps qui nous est imparti.

Cette vision systématise et amplifie les aspirations fortes des acteurs de la société burkinabè. Il s'agit de la vision :

- d'une nation unie, solidaire et de paix tenant ses fondements de la liberté de l'égalité et de la souveraineté des peuples ;

- d'une nation de justice caractérisée par l'existence d'un Etat fort et de droit qui au lieu d'opprimer se révèle comme un instrument de promotion et de sécurisation de la collectivité ;
- de l'indépendance de la justice ;
- de la réduction significative de l'impunité et de la corruption ;
- d'une démocratie forte, juste et appropriée par l'ensemble des acteurs ;
- d'une économie compétitive et prospère, intégrée dans les économies régionale et mondiale ;
- de la femme émancipée, libre ayant accès aux ressources dans l'équité et présente dans la sphère de prise de décision ;
- d'une jeunesse moins marquée par le chômage et intimement associée à la prise de décisions déterminant l'avenir qui est le leur ;
- de l'accès de tous au minimum social commun, c'est-à-dire les services sociaux essentiels que sont la santé, l'éducation et le travail décent.

Je m'en voudrais de clore mon exposé sans rappeler l'enjeu majeur qui attend notre pays en 2015, à savoir : ***Réussir des élections libres, ouvertes, transparentes et apaisées.***

Par conséquent, j'invite tous les Burkinabè sans exclusive, à se donner la main afin qu'ensemble nous relevions ce défi.

Pour ma part, je puis vous assurer que le Gouvernement de la Transition ne ménagera aucun effort pour que ce pari soit tenu.

A la communauté internationale, aux partenaires et amis du Burkina Faso, nous sollicitons leur soutien multiforme pour relever ce défi historique.

Parvenu au terme de mon Discours, je voudrais vous remercier une fois de plus de m'avoir donné l'occasion de m'acquitter d'un devoir républicain et je me tiens à votre disposition pour répondre à vos questions.

Tout en souhaitant un meilleur avenir à notre cher pays le Burkina Faso, je voudrais d'avance, ***Monsieur le Président***, demander votre indulgence et celle des honorables députés pour les imperfections et autres insuffisances que vous aurez constatées dans ce scriptus sur l'Etat de la Nation.

Que Dieu bénisse le Burkina Faso !

******** Je vous remercie********